Développement urbain durable: environnement au niveau local, cadre communautaire de coopération

1999/0233(COD) - 21/11/2000

La commission a adopté le rapport de Mme Marie-Noëlle LIENEMANN (PSE, F), qui modifie la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture). La commission réclame une enveloppe de 20 millions d'euros pour le programme au lieu des 12,4 millions proposés par la Commission européenne. D'autres amendements adoptés visent, entre autres, à ce que les "thèmes prioritaires" pour le financement de projets fassent l'objet d'une publication au Journal Officiel des CE. La commission entend également que les critères de sélection précisent que les projets ne doivent pas seulement contribuer à une approche multisectorielle, mais également à un développement urbain durable prenant en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.